

## Le service des immatriculations...



**En ce mois de mai 1949**, le service des immatriculations de la Caisse Primaire de la Haute-Garonne, était surchargé de travail. Suite à l'application des ordonnances d'octobre 1945, créant la Sécurité Sociale, il devait assumer entre autres, la transformation des dossiers portant les anciens numéros assurances sociales devenus obsolètes, ceux-ci devant être remplacés par des nouveaux dossiers mentionnant le numéro à 13 chiffres toujours en vigueur.

**Pour ce travail**, 4 employés avaient été embauchés sur concours, auxquels s'ajoutaient 4 ou 5 auxiliaires temporaires, recrutés parmi des retraités, d'origines diverses qui amélioreraient ainsi leur modeste retraite.

Une fois pourvu du personnel nécessaire, le service comprendra une quinzaine d'agents, cadres compris.

**L'élaboration des dossiers**, tous écrits au porte-plume (le stylo « Bic » n'était pas encore arrivé) se faisait de la sorte :

À réception de la déclaration d'emploi adressée par l'employeur, lors de l'embauche d'un salarié et après vérification des données la constitution du numéro matricule commençait. Il devait comporter 13 chiffres : le 1<sup>er</sup> désignant le sexe (1 pour les hommes, 2 pour les femmes), les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> les deux derniers chiffres de l'année de naissance, le 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> le mois de naissance, les 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> le département et du 8<sup>e</sup> au 10<sup>e</sup> la commune de naissance (qu'il fallait rechercher sur un gros dictionnaire des communes). Une fois ces 10 chiffres constitués, ils étaient reportés sur un volet destiné à l'INSEE qui le renvoyait complété du numéro à trois chiffres d'inscription sur le registre de la commune de naissance (les 13 chiffres étaient atteints).

**Lors du retour de ce volet**, l'élaboration du dossier définitif se faisait ainsi :

Sur quatre fiches écrites chacune à la main on inscrivait le numéro matricule suivi du nom précédé du nom de jeune fille pour les femmes mariées, du ou des prénoms, du régime (général, retraité, fonctionnaire etc., etc.), de la date de première immatriculation et enfin de l'adresse. À ces fiches s'ajoutaient, la carte de l'assuré, l'enveloppe qu'il fallait timbrer.

Ces fiches étaient destinées : l'une au fichier alphabétique du service immatriculation, l'autre au fichier numérique, la troisième au service de prestations et enfin une quatrième à la Caisse Vieillesse.

**En fin de journée**, les employés devaient fournir une feuille de rendement indiquant le nombre de dossiers qu'ils avaient traités. Les journées de travail étaient de huit heures plus quatre heures le samedi matin. Les agents pointaient l'heure de leur arrivée à l'aide d'un jeton qu'ils accrochaient dans un grand tableau recouvert entre-temps d'un grillage qu'ouvrait et refermait un préposé à cette tâche transformé ainsi en cerbère.

**Les retardataires** rendaient compte de leur retard directement auprès du chef du personnel. Ces retards venaient en déduction d'une prime trimestrielle d'assiduité qui se trouvait de ce fait diminuée ou supprimée.

**À midi**, ni cantine, ni self-service, ni « ticket-restaurant ». Lorsqu'on habitait en ville, on rentrait chez soi la plupart du temps à pied (les bus étaient bondés) pour déjeuner rapidement d'un repas élaboré la veille souvent tard dans la nuit.

**Une époque bien lointaine** qui fait ressortir les progrès effectués et l'évolution des techniques, des lois et des avantages acquis.  
Selon les dires d'un ancien directeur de CPAM, on était passé de décennies en décennies du porte-plume à l'informatique et aux ordinateurs.

**Bravo**, pour les facultés d'adaptation de ces générations qui toute au long de leur carrière ont dû sans cesse faire face à de nombreux changements tant au niveau réglementaire que technique, accompagné de nouvelles organisations.

Simonne LOUBET  
Mai 2021

=====  
Ci-dessous une carte d'immatriculation des Assurances sociales et de la Sécurité sociale (nom et derniers chiffres effacés pour l'anonymisation du document)

MINISTÈRE DU TRAVAIL

**ASSURANCES SOCIALES**

CARTE D'IMMATRICULATION

Département de 1<sup>re</sup> immatriculation : HAUTE-GARONNE

NUMÉRO MATRICULE DE L'ASSURÉ 1	12	3.101.297
--------------------------------	----	-----------

Nom : C.

Prénoms usuels : Paul

Date de naissance : 7 - 1918

Lieu de naissance : Revel H<sup>e</sup> G<sup>ra</sup>

Nationalité : Français

*Reçu de Répertoire du 29-12-51*

SECURITE SOCIALE Carte d'immatriculation et d'affiliation

Modèle 1502

Régime 260

Numéro Matricule de l'assuré 1840731

Nom \_\_\_\_\_

Prénoms \_\_\_\_\_

Né le \_\_\_\_\_

A \_\_\_\_\_

à été immatriculé

à compter du 29.12.51 avec effet du 29.12.51

par la Caisse de Sécurité Sociale N° 31B

Nationalité Fr

Demeurant à Toulouse  
Rue St Etienne

Avait été immatriculé pour la 1<sup>re</sup> fois le \_\_\_\_\_

sous le n° RETR.../31B

avec effet du \_\_\_\_\_

Le Directeur de la Caisse  
**OUVRIER D'ETAT**

Sources : carte Assurances sociales : <http://www.couleur-lauragais.fr/pages/journaux/2007/cl91/gensdici.html>  
Carte Sécurité sociale : <http://www.histoiresecump.fr/content/la-securite-sociale-institutionnalisation-affiliation>